

ASSEMBLÉE NATIONALE13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF527

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 60 et 61.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a adopté un amendement pérennisant la déduction pour épargne de précaution (DEP) pour les agriculteurs, alors que celle-ci est aujourd’hui bornée au 31 décembre 2025.

Or il importe de borner dans le temps les dépenses fiscales afin de permettre un réexamen périodique de leur coût et de leur pertinence.

Il est donc proposé de supprimer cette disposition.